



Département des ALPES MARITIMES
COMMUNE de PIERREFEU

PETRA IGNARIA

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU
Tel : 04.93.08.58.18
Courriel : mairie@pierrefeu-06.fr

AR Prefecture

066-210600979-20231216-DELIB2023039-DE
Reçu le 18/12/2023

Extrait des délibérations du Conseil
Municipal N°2023039

**INSTALLATION D'UNE FORET
PEDAGOGIQUE SUR UNE PARCELLE
COMMUNALE**

L'an deux mille vingt trois, le 16 décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de PIERREFEU, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de M. BELVISI Marc, Maire.

Etaient présents : Marc BELVISI, Jean-Marc FARNETI, Christian ZAETTA, Gilles TASSONE-CASTEL, Jackie PIAZZA, Jacques BELLON, Pierre NUNEZ

Absent : Jacky PONSOT

Pouvoirs : Mélissa MARGALHAN-FERRAT à Marc BELVISI, Christine FONTAINE à Jackie PIAZZA, Danièle MATILLO à Jean-Marc FARNETI

Secrétaire de séance : Christian ZAETTA

.-.-.-.-.-

**INSTALLATION D'UNE FORET PEDAGOGIQUE SUR UNE PARCELLE
COMMUNALE**

Monsieur le Maire expose :

VU l'article L214-5 du code forestier détaillant le suivi des aménagements publics des bois et forêts des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que cette action s'inscrit dans le cadre du programme pédagogique de l'école communale, sous l'accompagnement de l'association des Communes forestières des Alpes-Maritimes ;

CONSIDÉRANT que les forêts communales relèvent du régime forestier et que les actions proposées devront être compatibles et cohérentes avec les objectifs fixés par le document d'aménagement en vigueur ;

CONSIDÉRANT que la collectivité propriétaire n'a aucune obligation d'accepter les actions qui lui seraient proposées par un tiers et qu'elle reste décisionnaire finale ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

-AUTORISE le principe de l'accueil d'une Forêt Pédagogique au sein de la forêt communale, sur le tènement communal forestier dit "Les Fumasses", et cadastré B057, répertorié dans le document de gestion de l'ONF parcelle forestière n°9. L'ensemble boisé recouvrant au total 4,76 hectares ;

-AUTORISE la réalisation de visites de terrain et d'actions sylvicoles ponctuelles, en cohérence avec le document d'aménagement et en coordination avec l'association des Communes forestières des Alpes-Maritimes

-DECIDE de mettre à disposition de l'école des Ecureuils la parcelle N° B057,

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

AR Prefecture



PETRA IGNARIA

Département des ALPES MARITIMES-210600979-20231216-DELIB2023039-DE

Reçu le 18/12/2023

COMMUNE de PIERREFEU

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU
Tel : 04.93.08.58.18
Courriel : mairie@pierrefeu-06.fr

**Extrait des délibérations du Conseil
Municipal N°2023039**

**INSTALLATION D'UNE FORET
PEDAGOGIQUE SUR UNE PARCELLE
COMMUNALE**

Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Maire
Marc BELVISI



Le secrétaire de séance
Christian ZAETTA